

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
Commission Fédérale de Contrôle des Clubs
REUNION RESTREINTE DU 02 Septembre 2004

PROCES-VERBAL

Président : M. Joseph PARE
Présents : MM. Olivier BOUDET et Charles WILSON
Assiste : M. Cédric CHAUVET

DECISIONS SUR HOMOLOGATION DE CONTRATS FEDERAUX ET D'AVENANTS

CONTRATS FEDERAUX ET AVENANTS

Vu l'article 11 du règlement de la DNCG,
Vu les articles 2 et 10 du Statut du Joueur Fédéral,

FC. SETE

TUMBA Zico (1 saison) : Avis favorable

NIMES OLYMPIQUE

FERREIRA CABRERA Cristian (1 saison) : Avis favorable

VALENCIENNES FC.

SAEZ José (2 saisons) : Avis favorable

AS. CHERBOURG FOOTBALL

OUATTARA Amed Amara (1 saison) : Avis favorable

G.F.C.O. AJACCIO

KAMANAN Yannick (Muté Temp. RC. Strasbourg) (1 saison) : Avis favorable

A.S. ANGOULEME CHARENTE

MARTINELLI Julien (1 saison) : Avis favorable

TOURS FC

MOULIN Jean-Marc (1 saison) : Avis favorable

Le Président,
Joseph PARE